



MANDAT DU CLUB

*Attention : seul le président du club affilié ou un membre licencié du dit club et mandaté par le président peut représenter l'association lors de l'Assemblée Générale.
Les représentants doivent être licenciés à la fédération au jour de l'assemblée générale.*

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE et D.A. du LOT & GARONNE

Je soussigné(e), M. / Mme¹

Président(e) du club (+ n° affiliation) :

Licence FFKDA n° :

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : Prénom

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du³ 17 JUILLET 2021

Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

² **Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.**

³ Inscrire la date de l'assemblée générale concernée